****

**RAPPORT**

**SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**Conseil Municipal du 17 Février 2020**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

1. **LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020**

L’objectif de la loi de finances 2020 fixe toujours la diminution du déficit public et la remise à l’équilibre des comptes de l’Etat et de la sécurité Sociale. Les communes sont mises à contribution pour atteindre cet objectif.

Le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement pour 2020 s’appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s’élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

Par rapport au budget 2020 de l’Etat, l’enjeu pour les collectivités tournera avant tout autour de la suppression totale de la taxe d’habitation entre 2021 et 2023. En effet, le gouvernement confirme dans le texte de loi que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d’habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l’allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d’habitation sur sa résidence principale.

A titre de compensation, la part départementale équivalente de taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d’habitation et de taxe foncière seront intégralement compensées par l’affectation d’une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

1. **LE CONTEXTE LOCAL**

Le contexte local et les finances de la commune de Jarrie nous amène encore en 2020 et sur les années suivantes à rechercher des niches d’économie de fonctionnement pour l’ensemble des services. Cela nous incite à la recherche de mutualisations de services pour parvenir à réaliser à moyen terme ces économies de fonctionnement. Les communes de la Métropole privilégient les rapprochements locaux de proximité. Jarrie a travaillé et travaille de manière permanente avec d’autres communes sur le secteur du territoire Grand Sud sur plusieurs actions :

* Des réalisations : Une police pluri-communale, mutualisation du garage de la commune de Pont de Claix, mutualisation des achats informatiques avec la commune de Vif, mutualisation d’un agent instructeur pour l’urbanisme avec la commune de Champagnier qui doit être renouvelé après le départ de la personne recrutée et recrutement d’un technicien informaticien avec les communes de Brié et Champagnier.
* En cours de finalisation un groupement de commande avec la Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la ville de Vif pour l’achat de fournitures de bureau et d’autres groupement d’achat à venir avec la Métropole (produits d’entretien, papier photocopie etc…).

1. **LA SITUATION DE LA COMMUNE DE JARRIE**

La commune de Jarrie garde des marges de manœuvre, grâce à un double travail de maîtrise de son fonctionnement et de baisse de son niveau d’investissement, lui permettant de réaliser en 2019 un résultat annuel positif sur le budget de fonctionnement et par là de maintenir une capacité d’autofinancement intéressante si on y ajoute le FCTVA et les subventions des collectivités partenaires.

Ce travail se décline à travers :

* Une maîtrise des charges qui se poursuit d’année en année même si elle devient plus délicate avec le temps comme le montrent les résultats de l’exercice 2017 et encore davantage celui de 2018. La recherche d’économies reste néanmoins une priorité absolue dans les deux ans à venir avec l’objectif de garder le bon niveau de service actuel. Pour ce faire Le Maire a lancé avec le DGS un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) qui vise à retrouver à horizon 2022 une CAF nette cible de 300 000 euros.

Cet objectif passe par une réduction des dépenses réelles de fonctionnement sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Cette réduction s’est déjà opérée sur l’exercice 2019.

* La rationalisation du fonctionnement des services permet de stabiliser la masse salariale malgré là encore des augmentations mécaniques liées à la règlementation et aux modifications statutaires du personnel. De plus des missions réinternalisées telles que le recrutement du technicien informaticien et d’un agent instructeur du droit des sols, permettent des économies de fonctionnement par rapport aux contrats des prestataires : ALMA pour l’informatique, la convention Métro pour l’instruction urba. Si ces recrutements chargent le budget du personnel, ils permettent de réduire les charges générales. Comme cette organisation est récente, nous ne pouvons pas encore précisément chiffrer ce gain pour le vote du budget, mais ce gain se fera tout au long de l’année et se retrouvera au compte administratif de la commune en juin 2020.
* Une réduction régulière de la dette par la maîtrise de la politique d’investissement tout en gardant une capacité à rénover nos équipements publics (rénovation énergétique des bâtiments publics), à répondre aux besoins supplémentaires (cantine du Louvarou et espace Paul Bernard) et même au développement de l’intérêt de patrimoine et de notre territoire comme le montre le projet de Bon Repos.
* Et aujourd’hui la poursuite du travail de mutualisation de services et de moyens avec d’autres communes et la Métropole.

1. **LES RESULTATS 2019**

Le budget de fonctionnement présente encore cette année un résultat positif sans vente extraordinaire par rapport à l’année précédente. C’est donc un VRAI résultat excédentaire :

Résultat 2019 = 41 103,34 €

Excédent 2018 reporté = 1 134 238,69 €

Résultat de clôture = 1 175 342,03 €

**Ce résultat est entièrement reporté sur le BP 2020 en fonctionnement.**

**Nous revenons à un excédent de fonctionnement hors vente du patrimoine communal, ce qui est une amélioration conséquente par rapport à l’année précédente.**

Sur la section d’investissement le résultat de l’exercice positif de 329 934,37 € sans les RAR qui s’élèvent à 429 159 €.

Si on enlève au résultat ces restes à réaliser, il devient négatif de

– 99 224,63 €.

Mais le résultat de clôture 2018 s’élevait à 1 337 769,10 € moins les 99 224,63 € de résultat négatif, ce qui donne un résultat de clôture positif de :

1 238 544,37 €

Le budget d’investissement nous permet d’envisager sereinement la mise en place de notre Programme Pluriannuel d’Investissement.

**Résultat des Dépenses de fonctionnement courant 2019**

**= 5 054 081 € (2018 = 5 512 766 €) soit – 8%**

1. ***Charges de fonctionnement général chap. 11******= 1 399 198 €***

BP 2019 = 1 439 496 € (2018 = 1 582 275 €) rappel – 9%

Réalisé 2019 = 1 399 198 € (2018 = 1 510 657 €)

Soit **– 3%** par rapport au BP voté

Et **– 7,5 %** par rapport au réalisé 2018

**Proposition BP 2020 = 1 371 214 € (- 4,75%)**

**Cette diminution du BP 2020 par rapport au BP 2019 entre dans le cadre de la mise en place du PPF mené avec les services.**

1. ***Charges de personnel******chap. 12******= 2 681 268 €***

BP 2019 = 2 687 700 € (2018 = 2 617 700 €)

Réalisé 2019 = 2 681 268 € (2018 = 2 608 635 €)

Soit **- 0,24%** par rapport au BP voté et qui est aujourd’hui préparé au plus juste des besoins réels. Nous constatons une fois de plus la maîtrise des dépenses de personnel.

Et **+ 2,8%** par rapport au réalisé 2018 (2 608 635 €) comprenant les évolutions statutaires, le recrutement de la chargée de mission STE, de l’instructeur des droits du sol sur une année entière et le recrutement du technicien informatique.

**Proposition budget du personnel BP 2020 = + 1,28 %**

**Soit 2 722 225 €**

Cette proposition inclut :

* Les évolutions statutaires des agents,
* Le recrutement d’un technicien informatique mutualisé avec Champagnier et Brié sur une année entière
* Le remplacement d’agents à mi-temps thérapeutique.

**Les charges de personnel restent maîtrisées et stables pour 2020.**

1. ***Autres charges de Gestion courante chap. 65 = 873 988 €***

**Soit -13,46 % par rapport à 2018 (1 009 885 €)**

Cette différence provient essentiellement de la DSP de Malraux concernant la gestion des centres de loisirs extrascolaires et périscolaires, dont la dépense communale est comptée ailleurs que dans ce chapitre (au chapitre 67 dépenses exceptionnelles)

Les postes les plus importants dans ce chapitre 65

Participation au SICCE = 147 593 € (2018 = 133 467 €)

Subvention au CCAS = 260 876 € (2018 = 269 194 €)

Subventions aux associations = 303 429 € (2018 = 454 323 €)

Dont Subvention CSC Malraux = 132 764 € (2018 = 331 422 €)

1. ***Atténuations de produits* chap.14** = 103 155 € (2018 = 146 890 €)

La DGF négative de 55 946 € ainsi que la solidarité des territoires (FPIC) d’un montant de 47 209 €. En 2019 pas d’amende pour les logements sociaux, grâce aux investissements réalisés.

**Un indicateur important :**

Le ratio de rigidité des dépenses :

2013 = 0,508 soit 50,8% produits affectés aux dépenses incompressibles

2014 = 0,520 soit 52%

2015 = 0,5197 soit 51,97%

2016 = 0,5166 soit 51,66% (moyenne 62%)

2017 = 0,4753 soit 47,53% avec le Vercors

2017 = 0,5584 soit 55,84% sans le Vercors

2018 = 0,5041 soit 50,41% avec Grand Champ

2018 = 0,5587 soit 55,87% sans Grand Champ

2019 = 0,4687 soit 46,87% sans produit de vente cette année.

**Ratio de rigidité le meilleur depuis 2013**

Ce ratio est très confortable par rapport à la moyenne des collectivités de même taille qui est de **0,62**.

Le seuil d’alerte est dépassé pour les communes de plus de 2 000 habitants lorsque ce ratio est de **1,8**.

La maîtrise des dépenses de personnel et des charges générales, la diminution de l’endettement associées à la recherche de financement en 2019, permettent de garder un ratio de rigidité très appréciable qui depuis 10 ans se maintient très nettement en dessous de la moyenne des communes de même strate.

Ceci permet de garder encore des marges de manœuvre budgétaires dans un contexte financier contraint.

Ce ratio nous montre la « bonne santé » financière de la commune, qui comparée à d’autres communes de la Métropole voit ses finances garder une stabilité dans le temps, et ce malgré la baisse des recettes et les ponctions budgétaires de l’Etat. Cependant il nous est impératif de réaliser encore des économies en fonctionnement pour garder ces marges de manœuvre. Ce sera l’objectif donné aux services municipaux pour les trois ans à venir avec la mise en place du PPF.

Produits de fonctionnement totaux (réels et d’ordre) :

2018 = 7 207 218 € avec les produits exceptionnels

2019 = 6 804 685 €

**Résultats des produits de fonctionnement courant 2019 (hors opérations d’ordre)**

**= 6 751 399 € (2018 = 6 454 464 €) +4,6%**

Dont les plus importants :

***Impôts et taxes = 4 902 371 €*** *(2018 = 4 854 788 €)*

Dont AC = 2 194 651 € (2018 = 2 231 410 €)

Dont dotation de solidarité = 83 977 € (2018 = 83 977 €)

Dont fiscalité locale = 1 998 156 € (2018 = 1 929 174 €)

Dont FNGIR et compensation TP = 625 587 € (2018 = 610 227 €)

**Dotations, subventions et participations = 273 713 €**

2018 = 269 556 €

**Produits des services = 244 321 €**

2018 = 224 634 €

**Autres produits de gestion courante = 176 089 €**

2018 = 85 518 €

**Atténuations de charges = 6 068 €**

2018 = 5 417 €

**Produits exceptionnels = 79 219 €**

2018 = 728 986 €

**Dette récupérable = 14 600 €**

2018 = 17 144 €

On peut noter une augmentation des produits de service avec une fréquentation en hausse de nos équipements sportifs et culturels (piscine, médiathèque, musée, locations de salles).

**Situation des recettes 2019 :**

2014 A.C. = 2 479 933 €

2015 A.C. = 2 228 464 €

2016 A.C. = 2 227 010 €

2017 A.C. = 2 227 387 €

2018 A.C. = 2 231 410 €

2019 A.C. = 2 194 651 €

L’A.C. est stabilisée depuis les transferts de 2015 même si de petites corrections de la CLECT peuvent intervenir chaque année à la marge. Le transfert de la GEMAPI impacte la CLECT 2019 et le transfert de l’éclairage public prévu en 2021 impactera aussi l’A.C.

2014 D.G.F. = 299 952 €

2015 D.G.F. = 173 321 €

2016 D.G.F. = 51 476 €

2017 D.G.F. = 0 €

2018 D.G.F. = 0 €

2018 D.G.F. = 0 €

2019 D.G.F. = 0 €

Perte de 1 274 963 € en 6 ans.

De plus l’Etat ponctionne en 2019 la commune de :

0 € au titre de la Loi SRU sur les logements sociaux grâce aux programmes réalisées

55 946 € au titre de la participation au redressement du déficit de l’Etat

47 209 € au titre de la solidarité entre les communes riches et moins riches

**Soit au total = 103 155 €**

**Les taux de la fiscalité locale :**

En 2019 les taux de la fiscalité locale n’ont pas varié depuis 2015:

TH = 8,03

TFB = 19,01

TFNB = 48,82

Sans hausse de fiscalité et en tenant compte seulement de la hausse des bases, et en tenant compte de la suppression de la TH, suppression compensée par l’Etat, en tenant compte également des nouvelles constructions en prévision, le produit de la fiscalité locale pourrait être le suivant :

BP 2015 = 2 087 642 €

BP 2016 = 1 915 486 €

BP 2017 = 1 899 540 €

BP 2018 = 1 929 174 €

BP 2019 = 1 995 148 €

BP 2020 = 2 052 646 €

BP 2021 = 2 103 965 €

BP 2022 = 2 163 884 €

BP 2023 = 2 214 407 €

**Proposition BP 2020 = maintien des taux de fiscalité actuels**

1. **L’INVESTISSEMENT**

**Jusqu’en 2023 :**

La prospective financière de la collectivité en matière d’investissement permet d’envisager des dépenses d’investissement à une hauteur de **7 533 405 € réalisé sur 2020 - 2023** (remboursement de la dette compris).

Pour financer cette capacité d’investissement la commune aura recours à une capacité d’épargne nette si les résultats des années à venir se maintiennent avec les mêmes efforts de rigueur, **de recherche d’économies en matière de** **dépenses de fonctionnement** et de recherche de subventions et pour **une recette estimée pour la période 2020 – 2023 de 6 507 541 €**

Pour l’année 2020, le budget d’investissement (y compris remboursement du capital de la dette et RAR) est estimé à

**= 3 000 000 €**

Les projets essentiels d’équipement sont détaillés ci-après.

Le projet de Bon Repos, **dont le budget fait l’objet d’une étude** **particulière**, proposé un peu comme un budget annexe de manière à pouvoir le suivre et le traiter par des demandes de subventions adéquates, reste un projet phare de cette fin de mandat mais bien évidemment s’étale sur les années suivantes. Dans la prospective financière que nous proposons au conseil, les dépenses de Bon Repos concernant notamment la couverture sont inclues dans le programme global.

**Pour le BP 2020 les orientations proposées en investissement sont les suivantes :**

**Budget d’investissement = 3 000 000 €**

A affiner et arbitrer avec la commission finance et les adjoints et leur direction dans chacun des domaines.

Remboursement du capital de la dette **=** **289 511 €**

si aucun emprunt n’est réalisé

Restes à réaliser 2019 **=** **429 159 €**

Dépenses d’équipements : = **2 281 329 €**

* ADAP 2020
* Rénovation énergétique des bâtiments communaux
* Travaux PARI et conventionnement
* Diverses mises en conformité des bâtiments communaux
* Ecole Victor Pignat
* Bon Repos
* Espace Paul Bernard
* Eglise St Etienne et cloche des Charbonneaux
* Cimetières
* Malraux
* Médiathèque
* Musée
* Ecole
* Cantine Louvarou
* Vidéo protection
* Local Chasse
* Stade Pillet
* Travaux ONF
* Véhicules et matériel dont informatique
* Matériel entretien et STE
* Foncier
* Aménagement Pierre du Perron
* Aménagement Jules Ferry
* Logiciels
* Panneaux à message variable
* Travaux voirie diverses en abondement Métro

La commune en cours de désendettement, va retrouver en 2020 une capacité à réemprunter.

L’évolution de l’encours de la dette est le suivant (sans nouvel emprunt).

* 2014 = 3 657 275 €
* 2015 = 3 112 808 €
* 2016 = 2 616 848 €
* 2017 = 2 185 106 €
* 2018 = 2 300 127 €
* 2019 = 2 329 266 €
* 2020 = 1 876 237 €
* 2021 = 1 586 725 €
* 2022 = 1 387 643 €
* 2023 = 1 184 785 €

L’encours de la dette diminue et la capacité de désendettement avec elle, puisqu’elle passe **de 4,31 ans en 2014 à 1,41 ans en 2020**. Ce qui signifie que si la commune utilisait l’ensemble de ses produits à rembourser la dette elle mettrait 1 an et demi pour tout rembourser. Tout ceci également grâce à un travail de renégociation des emprunts en cours.

La totalité de l’encours de la dette de la commune est à taux fixe.

1. **CONCLUSIONS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LE BUDGET COMMUNAL**

**Les orientations proposées pour ce DOB sont les suivantes :**

* Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et engager un travail de recherche d’économies supplémentaires à travers le Plan Pluriannuel de Fonctionnement.
* Poursuivre la démarche de GEPEEC et GVT permettant la gestion des charges de personnel et notamment étudier, à chaque fois que cela est possible, une réorganisation de service plus efficiente lors des départs à la retraite, permettant des niches d’économie sans pour autant porter atteinte à la qualité des services.
* Développer des partenariats avec d’autres communes pour travailler la mutualisation de services et les groupements d’achats, comme ceux à venir avec la Métro.
* Prioriser des investissements qui génèrent des économies de fonctionnement (exemple éclairage public avant transfert ce qui permettra de minimiser les charges transférées, la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour maîtriser les charges d’énergie etc…).
* Poursuivre le travail de recherche de subventions avant de lancer les projets et surtout celui de Bon Repos.
* Respecter le Plan Pluriannuel d’Investissement.

**L’évolution prévue du budget 2020 au budget 2021 concernant le fonctionnement est la suivante :**

**Dépenses de fonctionnement courant = - 0,65 %**

**Avec - 2% sur les charges de fonctionnement générales par le PPF**

**Recettes de fonctionnement courant = - 1,86%**

**VII – LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT DU CLOS JOUVIN**

1. **Les résultats 2019 :**

**En fonctionnement :**

**Dépenses réelles** **réalisées 2019 = 222 621 €** (2018 =198 617 €)

* Achat de repas = 197 744 € (2018 = 177 083 €)
* Petit équipement = 5 005 € (2018 = 4 953 €)
* Réparations bâtiment = 10 838 € (2018 = 4 796 €)
* Réparations matériel = 1 762 € (2018 = 7 280 €)
* Maintenance = 6 275 € (2018 = 1 324 €)

**Soit en 2019 +12 % de dépenses réelles de fonctionnement**

**Augmentation des achats de repas.**

**Recettes réelles** **réalisées 2019 = 243 625 €** (2018 = 219 325 €)

* Régie cantine = 165 690 € (2018 = 148 004 €)
* Redevance Scolarest = 40 400 € (2018 = 40 400 €)
* FCTVA = 2 155 €
* Subvention commune = 30 716 € (2018 = 14 000 €)

**Soit en 2019 + 11% % de recettes réelles de fonctionnement**

A noter le coût différentiel pour la commune entre l’achat et la vente de repas en 2019 = - 32 054 € (2018 = - 29 079 €).

Cette différence est due à l’augmentation des effectifs cantine.

Ceci représente ce que coûtent les tarifs au quotient familial.

Il serait par ailleurs nécessaire d’évaluer le prix payé par les familles par rapport au coût total du service par enfant.

**Le résultat du compte administratif 2019 en fonctionnement est le suivant :**

Résultat de clôture 2018 = 4 607 €

Net disponible au titre de l’excédent 2018 = 4 607 €

Résultat exercice 2019 = 1 143 €

Résultat définitif de clôture = 5 750 €

Le résultat de clôture est positif cette année.

**En investissement :**

**Dépenses réelles réalisées 2019 = 8 830 €**  (2018 = 16 722 €)

* Frais d’études réhabilitation = 5 830 €
* Frais d’annonce = 1 570 €
* Plans d’évacuation = 1 100 €
* Chariot = 330 €

**Recettes réalisées 2019 = 4 902 €** (2018 = 22 819 €)

* FCTVA = 4 902 €

**Le résultat du compte administratif 2019 en Investissement est le suivant :**

Résultat de clôture 2018 = 89 543 €

Résultat de l’exercice 2019 = 24 850 €

Résultat définitif de clôture = 114 393 €

Ce résultat reste conséquent et permet d’assumer des investissements nécessaires si besoin, notamment le renouvellement du matériel. Pour le chantier de réhabilitation le budget devra présenter un emprunt d’investissement.

Le budget du restaurant est compliqué et assumé grâce aux résultats des années précédentes qui permettaient jusque-là un fonctionnement sans subvention municipale.

Mais ce budget de fonctionnement prend en charge toutes les réparations du matériel de la cuisine centrale sans recettes propres autres que la régie et la redevance du titulaire du marché.

D’autre part le bâtiment dans son ensemble appelle une profonde rénovation et une mise aux normes sous plusieurs aspects.

Un premier chiffrage a été réalisé qui porterait à près de 800 000 € cette rénovation. Un tel budget n’est bien entendu réalisable que si les partenaires viennent co-financer les travaux.

Le Département qui représente 60% des repas produits (collège) s’est déjà engagé par un conventionnement en cours de rédaction finale, à financer 60% des travaux réalisés sur la cuisine centrale.

**Orientations BP 2020 :**

Le budget de fonctionnement ne présente que peu de variations d’une année à l’autre. Il reste autour de 200 000 €.

Le budget d’investissement est notre capacité d’autofinancement de

114 393 €.

Reste à financer un éventuel programme de rénovation avec l’aide des partenaires qui s’étalera sur 3 ans et ne démarrera vraisemblablement qu’en 2021, le temps de lancer les marchés de travaux après études.